

Les équipes "Valeurs de la République", des vigies de la laïcité à l'école

Paris, 22 oct. 2022 (AFP) -

Ils sont 550 en France, chargés de répondre aux signalements, intervenir ou mener des formations: les équipes "Valeurs de la République" aident les établissements scolaires à faire respecter la laïcité, sujet toujours sensible deux ans après l'assassinat du professeur Samuel Paty.

- Qui sont les équipes "Valeurs de la République"? -

Ces équipes sont installées dans toutes les académies depuis 2017 pour aider les équipes éducatives à faire respecter les principes de la laïcité dans les établissements scolaires.

Pilotées par les recteurs, elles interviennent en cas d'atteinte à la laïcité et sont en charge du plan de formation à la laïcité sur quatre ans lancé en octobre 2021.

Mille formateurs mettent en oeuvre ce plan, avec l'objectif de former un million de personnels de l'Education nationale. A la rentrée, 130.000 personnes avaient été formés depuis son lancement, selon le ministère.

Les membres de ces équipes peuvent être des inspecteurs de l'Education nationale, conseillers techniques du rectorat, chefs d'établissements ou encore, notamment pour les formations, des enseignants, psychologues, cadres administratifs...

Dans l'académie de Dijon par exemple, une douzaine de personnes sont chargées de la gestion des atteintes à la laïcité, et une trentaine des formations. Dans celle de Grenoble, une quinzaine de personnes s'occupent de la gestion des atteintes, auxquelles s'ajoutent des référents départementaux. Ils sont une quinzaine aussi dans celle de Montpellier.

- Que se passe-t-il en cas d'atteinte à la laïcité? -

En cas d'incident, les chefs d'établissements font un signalement sur une application, "Faits établissement". En cas d'urgence, le rectorat peut aussi être saisi directement. Les personnels peuvent également remplir un formulaire en ligne "atteinte à la laïcité".

Suite au signalement, un contact est établi par l'équipe "Valeurs de la République" avec le chef d'établissement pour analyser la situation.

Des réponses sont ensuite proposées en fonction des situations: des échanges et conseils, et pour les situations plus complexes, le déplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe sur place pour rencontrer un élève, sa famille ou l'équipe pédagogique.

"Dans la très grande majorité des cas, la situation est traitée dans les établissements. Le chef d'établissement prend la main. Il s'agit d'abord de dialoguer, de recevoir l'élève, éventuellement sa famille s'il est mineur, souvent pour un rappel des règles", explique Frédéric Batlle, référent "Valeurs de la République" de l'académie de Dijon.

En cas de fait grave, des signalements peuvent être faits aux autres services de l'Etat, procureur de la République, services de sécurité.

Ces équipes peuvent aussi solliciter l'équipe nationale Valeurs de la République du ministère ou le Conseil des sages de la laïcité, installé en 2018.

- Quels incidents et quelles réponses? -

Parmi les faits recensés, les équipes relèvent des refus d'activité scolaire et contestations d'enseignement (refus d'étudier une oeuvre, d'aborder certaines thématiques...) ou des provocations verbales, notamment pendant les hommages à Samuel Paty, mais "nettement en baisse" cette année, souligne Frédéric Batlle.

Elle sont aussi confrontées à des signalements en hausse pour le port de signes et tenues religieux depuis le printemps (54% des signalements en septembre), selon les chiffres du ministère.

"On a une montée des robes couvrantes, et on est beaucoup touchés par les mouvements qui sont initiés sur les réseaux sociaux" pour les porter, témoigne Nathalie Reveyaz, référente dans l'académie de Grenoble. Mais "il y a toujours un dialogue et le signe est enlevé".

Pour elle, l'éventuelle intervention sur le terrain est avant tout liée au "ressenti et au besoin d'accompagnement de



PAYS :France
SURFACE :100 %
PERIODICITE :Quotidien



► 22 octobre 2022 - Edition Fil Gen

l'équipe".

"Se déplacer est très rare", indique Laurence Riche Dorlencourt, coordinatrice de l'équipe dans l'académie de Montpellier. L'occurrence de plusieurs incidents dans un établissement peut notamment conduire à se déplacer pour "accompagner, apaiser et rassurer", indique-t-elle.

A Dijon, les référents n'ont pas encore eu à se déplacer cette année. Ils l'ont fait "une dizaine de fois" l'an dernier, notamment pour "faire des rappels formels quand on sent que le chef d'établissement a besoin d'être soutenu", indique Frédéric Batlle.

slb/grd/npk

Afp le 22 oct. 22 à 05 00.

